



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 29/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 AVR. 2012

Affiché le : 10 AVR. 2012

L'An deux mille douze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 AVRIL 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, LASSALLE, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE.

PROCURATIONS

Mme MOUNIC	à	M. FERTE
M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

Secrétaire : Madame Nicole LASSALLE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2012 - Adoption du budget

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir examiner les différents chapitres des sections de fonctionnement ainsi que les vues d'ensemble du budget communal pour 2012.

Les dépenses de la section de fonctionnement, y compris le virement complémentaire à la section d'investissement, et les recettes sont équilibrées à hauteur de 8 358 291 €.

La section d'investissement s'équilibre à 5 894 177 €.

► Vu le débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 avril 2012

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (4 abstentions : Mmes et MM. MOUNIC, GESTA, LOUGE, FERTE) :

► D'arrêter le montant du budget primitif 2012 de la Commune d'Aussonne à la somme de 8 358 291 € en section de fonctionnement et de 5 894 177 € en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 avril 2012

Le Maire, Lysiane MAUREL

